

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt Occitanie

Service régional de la formation et du  
développement

Affaire suivie par : Xavier FIDELLE-GAY  
Téléphone : 05.61.10.62.21  
Télécopie : 05.61.10.62.43  
Courriel : xavier.fidelle-gay@educagri.fr

Montpellier, le 15 février 2019

Le Directeur régional

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement d'enseignement agricole  
secondaire et supérieur court

**Objet : Organisation de la campagne des bourses nationales d'études sur critères sociaux de l'année scolaire 2019-2020**

**Réf. : Note de service académique du 15 février 2019**

L'objet de la présente note est de fixer le calendrier de la campagne de bourse pour la rentrée scolaire de septembre 2019 :

- La date limite de dépôt des dossiers de demande bourse par les familles dans les établissements d'accueil est fixée au plus tard au **vendredi 6 septembre 2019**.
- La date limite de réception des pièces manquantes dans les établissements d'accueil est fixée au **vendredi 20 septembre 2019**.
- Les commissions départementales de pré-instruction se dérouleront impérativement dans la période comprise **entre le lundi 23 septembre et le lundi 7 octobre 2019**.
- La commission régionale consultative d'attribution des bourses nationales d'études se tiendra le **mardi 8 octobre 2019**.
- La clôture de la campagne de bourse pour l'année 2019-2020 est fixée au **mardi 8 octobre 2019** à 17h.

Il revient à chaque établissement d'accueil de veiller :

- à ce que ce calendrier soit communiqué aux familles par tous les moyens qu'ils jugeront utiles et ce, dès les journées portes ouvertes de mars 2019,
- de caler son organisation, en lien avec les établissements départementaux d'instruction, selon le présent calendrier académique qui fixe l'organisation régionale dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur.

Je vous remercie de veiller au respect du calendrier relatif au dispositif des bourses nationales d'études sur critères sociaux qui constituera, in fine, un meilleur service rendu aux familles.

Pour le Directeur régional de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt,  
La déléguée académique,  
Chef du service régional de la formation et  
du développement,



Marie LARROUDÉ